Strasbourg, 2 septembre 2022 **T-PVS/Inf(2022)45**

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

42e réunion

Strasbourg, 28 novembre - 2 décembre 2022

Évaluation de l'état de conservation du loup (*Canis lupus*) en Europe

Document préparé par
l'Initiative pour les grands carnivores en Europe,
groupe de spécialistes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN
avec l'aide de l'Istituto Ecologia Applicata, Rome

Avec les contributions de :
Boitani L., P. Kaczensky, F. Alvares, H. Andrén, V. Balys, J.C. Blanco, G. Chapron, S. Chiriac, D. Cirovic, N. Drouet-Houguet, C. Groff, D. Huber, Y. Iliopoulos, O. Ionescu, I. Kojola, M. Krofel, M. Kutal, J. Linnell, A. Majic, P. Mannil, F. Marucco, D. Melovski, D. Mengüllüoğlu, J. Mergeay, S. Nowak, J. Ozolins, A. Perovic, G. Rauer, I. Reinhardt, R. Rigg, V. Salvatori, B. Sanaja, L. Schley, M. Shkvyria, P. Sunde, K. Tirronen, A. Trajce, I. Trbojevic, A. Trouwborst, M. von Arx, M. Wolfl, D. Zlatanova et L. Patkó

Introduction

Ces cinquante dernières années, les populations de loups à travers l'Europe ont fait preuve d'une capacité remarquable à tirer parti de l'évolution des circonstances – notamment au niveau des paysages – et de nouvelles opportunités de reconquérir de vastes habitats adaptés à leurs besoins. Rien qu'au cours des dix dernières années, une augmentation de plus de 25 % de l'aire de répartition du loup a été observée en Europe (Cimatti et al., 2021). Après une forte baisse de sa population au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, le loup est devenu une espèce protégée dans beaucoup de pays d'Europe où il n'avait pas disparu et dans desquels sa population a par la suite augmenté assez rapidement (Chapron et al., 2014). Cette expansion se poursuit encore aujourd'hui, soutenue par un ensemble de conventions internationales, qui ont fait passer le statut du loup d'espèce nuisible à celui d'espèce prioritaire en matière de conservation, créant les conditions nécessaires pour que sa protection soit reconnue par la loi au niveau national. Cette évolution s'explique principalement par une série de processus sociaux, économiques et historiques de portée plus vaste, tels que la reforestation et l'abandon progressif des terres agricoles (Cimatti et al., 2021), qui ont réduit l'incidence de l'activité humaine et libéré de l'espace pour les grands carnivores et leurs proies, les ongulés sauvages. Le retour du loup dans de si nombreux pays n'est toutefois pas sans incidence sur les activités humaines. D'une part, étant donné l'absence de vastes étendues sauvages en Europe (Venter et al., 2016), les populations de loups se sont réintroduites pour la quasi-totalité dans des paysages fortement modifiés par l'homme, où celui-ci élève du bétail, chasse des ongulés sauvages et exploite les forêts et les montagnes à des fins touristiques et de loisirs (Chapron et al., 2014, Bautista et al., 2019). Actuellement, les aires de répartition permanente des loups ont une densité moyenne de 90 personnes/km², ce qui traduit un degré élevé d'adaptation à la présence humaine. D'autre part, les loups paient souvent un lourd tribut pour ce partage d'espace avec les humains, comme en témoignent les niveaux élevés persistants d'abattage illégal dans plusieurs pays européens (Kaczensky et al., 2012), souvent associés à de faibles niveaux de confiance dans les politiques et à des conflits sociaux plus profonds.

Les politiques généralement inefficaces mises en œuvre pour traiter les différents aspects de l'interface des activités humaines et de la conservation des loups dans de nombreux pays européens n'ont pas permis de résoudre les conflits. De plus, ces conflits ont déclenché des processus visant une modification des lois européennes, notamment une plus grande flexibilité pour l'application de la dérogation à la protection stricte (Meuret et al., 2020) ou le retrait du loup de la liste des espèces faisant l'objet d'une protection stricte (annexe II de la Directive Habitats) pour l'inscrire sur celle des espèces protégées (annexe V de la Directive Habitats) et/ou son déclassement pour le faire passer de l'annexe II à l'annexe III de la Convention de Berne.

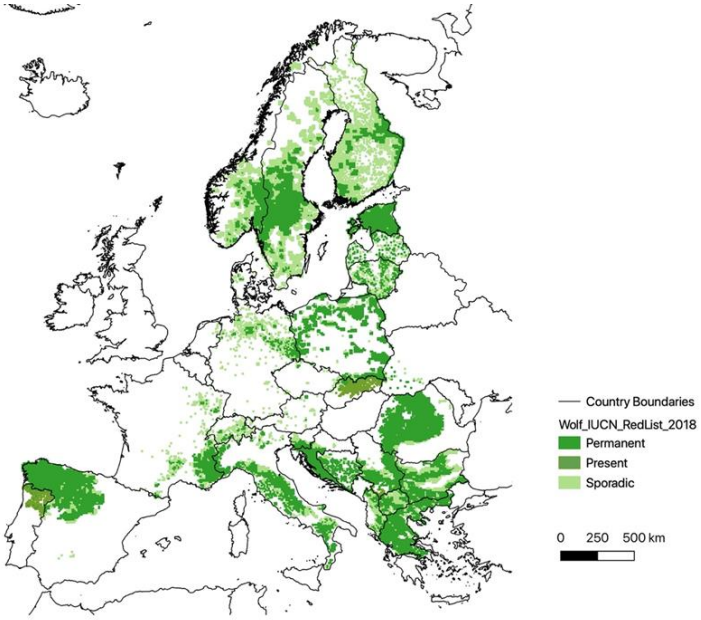
Il importe que les discussions et les décisions des autorités européennes et nationales relatives à la protection juridique du loup s'appuient sur les informations les plus récentes concernant l'état de conservation de l'espèce dans toute son aire de répartition européenne. La plupart des pays réalisent des évaluations périodiques pour leurs propres procédures nationales de gestion adaptative ou leurs listes rouges nationales. Les États membres de l'Union européenne doivent en outre rendre compte de l'état de toutes les espèces citées dans les annexes de la Directive Habitats tous les six ans au titre des obligations imposées par l'article 17 de cette directive. Les Parties contractantes à la Convention de Berne non membres de l'UE ont dû faire rapport, pour la toute première fois, sur l'état de conservation du loup dans le cadre de la Résolution n° 8 (2012). Le dispositif de ces rapports est le même que celui de l'article 17 de la Directive Habitats et utilise le même outil. Cependant, les évaluations nationales sont souvent réalisées au moyen de procédures non standardisées et la qualité des données sous-jacentes ainsi que la méthodologie utilisée sur le terrain sont très variables en Europe. Par ailleurs, les évaluations nationales ne reflètent pas toujours de manière adéquate les unités biologiques (populations), qui s'étendent souvent sur plusieurs pays et sont pourtant nécessaires pour pouvoir véritablement évaluer la situation écologique (Linnell et al. 2008).

Le présent rapport se fonde essentiellement sur les informations les plus récentes (2022) concernant les effectifs de loups[*], les tendances, les principales menaces et les mesures de conservation au niveau des pays, des populations et de toute l'Europe. Ces informations servent à produire une évaluation actualisée de l'état de conservation du loup en Europe à l'échelle continentale (tous les pays, à l'exception de la Fédération de Russie, du Belarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine, situés à l'extérieur de la chaîne des Carpates)

[*] L'aire de répartition n'ayant pas été actualisée, nous nous référons à la dernière carte disponible (figure 1).

ainsi qu'à l'échelle de l'UE 27 (où la Directive Habitats s'applique) et des neuf grandes populations de loups en Europe (figure 2), ce qui reflète l'ampleur des processus écologiques.

D'autres rapports contiennent des informations complémentaires sur les questions liées à l'évaluation du statut des grands carnivores. Par exemple, Linnell & Cretois (2018) présente des données détaillées sur la déprédation du bétail par les grands carnivores, Linnell (2013) résume les données sur les conflits sociaux associés à la réinstallation de grands carnivores, et Boitani et al. (2015) résume les actions nécessaires pour faire face aux principales menaces qui touchent les grands carnivores en Europe.



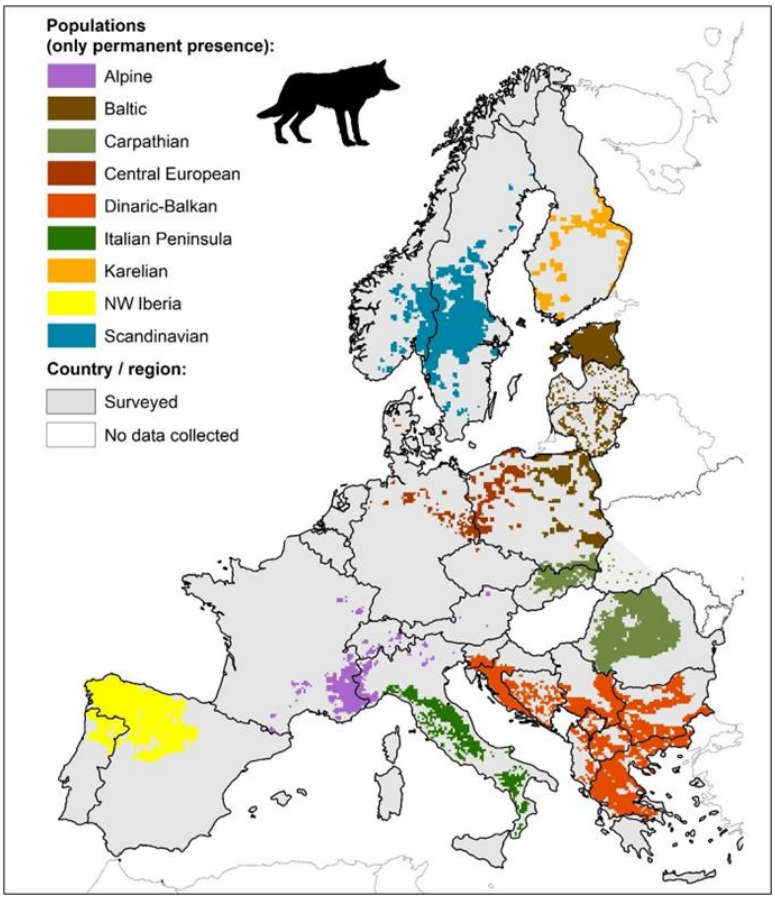


Figure 1. Aire de répartition du loup en Europe en 2016, d'après les données de l'IUCN (Boitani 2018).
Figure 2. Populations de loups en Europe en 2016 (Boitani 2018).
(Loups de Türkiye non inclus)

1. Méthodologie

Des informations sur la taille et l'évolution des populations ont été recueillies auprès de multiples sources. Un questionnaire a été envoyé en mai/juillet 2022 aux principaux experts nationaux de notre réseau de l'Initiative pour les grands carnivores en Europe, groupe de spécialistes de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN. Ces experts ont fourni les estimations les plus récentes concernant la taille et l'évolution des populations de loups dans leurs pays respectifs, ainsi que des précisions sur la méthodologie employée, la qualité des données et d'autres informations sur le statut juridique et les principales menaces et mesures de conservation de l'espèce. Des informations ont été obtenues auprès des sources les plus fiables ; une liste de références utiles est disponible sur demande. La qualité des informations reçues s'est avérée très variable. Certains pays et certaines populations font l'objet d'une surveillance régulière, parfois même annuelle, au moyen du piégeage photographique ou de la collecte non invasive d'ADN. Ces méthodes ont permis de faire des estimations selon des calculs formels de précision. D'autres méthodes se fondent simplement sur des évaluations d'experts. La mesure dans laquelle les loups présents dans les écosystèmes transfrontaliers sont pris en compte par les pays qui partagent ces écosystèmes varie également. Une dernière source de variation non négligeable a trait à la réalisation d'estimations pour des saisons différentes. Cela vaut particulièrement pour les populations chassées où il peut y avoir une perte considérable d'individus entre le début et la fin de la saison de chasse.

Outre la production de données de type et de qualité variables, les mesures obtenues varient également d'un pays à l'autre. Par exemple, dans certains pays, les données concernent le nombre total d'individus, alors que dans d'autres, on évalue le nombre d'événements reproductifs ou d'unités de reproduction (meutes de loups, par exemple). Nous avons utilisé dans ce cas une variété de facteurs de conversion : voir l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN (Boitani 2018. DOI : https://doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2.RLTS.T3746A133234888.en) pour une description complète des neuf populations européennes de loups et une explication des méthodes employées pour obtenir les effectifs de chaque population, y compris les facteurs utilisés pour convertir les nombres de meutes en nombres d'individus. Lorsqu'elles étaient disponibles, les informations sur le nombre de loups/meutes présents sur plusieurs pays voisins ont été utilisées afin de limiter le double comptage. Enfin, une approche prudentielle a été suivie pour combiner des estimations de qualité et de précision variables.

Dans cette évaluation, nous présentons des données originales, harmonisées entre les différentes méthodes, les années et les pays afin d'obtenir les meilleures estimations possibles de la taille des populations. Étant donné qu'il n'est pas possible de présenter des estimations d'erreur formelles au niveau d'une population, nous présentons des moyennes arrondies ou des fourchettes brutes pour refléter le degré général d'incertitude. Les effectifs indiqués dans les tableaux suivants doivent donc toujours être considérés comme indicatifs.

Tous les pays d'Europe continentale ont été étudiés, compte tenu des limitations suivantes :

- Bélarus, République de Moldova et Fédération de Russie – pays exclus, mais la connectivité avec leurs populations de loups est prise en compte dans l'évaluation de certaines populations européennes ;
- Ukraine – zone limitée aux Carpates ;
- Türkiye – zone limitée à la partie européenne.

2. État de conservation du loup par pays

2.1. Effectifs et évolution des populations de loups

Les estimations du nombre de loups et leur précision varient considérablement en Europe (tableau 1). Chaque pays utilise ses propres méthodes (efforts déployés, calendrier, unité, etc.), ce qui rend difficile toute comparaison des chiffres issus de différents pays. Si la plupart estiment le nombre d'individus, ils emploient pour cela des méthodes différentes, qui vont de modèles sophistiqués de capture-recapture visuelle ou génétique à l'extrapolation de recensements locaux, en passant par des modèles d'adéquation de l'habitat. Il

est à noter que plusieurs pays procèdent à des estimations d'unités de reproduction (meutes et couples, par exemple) et utilisent des facteurs de conversion pour estimer le nombre d'individus. Le nombre de meutes et de couples est un excellent indicateur de suivi des variations dans le temps et l'espace, mais il est moins adapté pour répondre aux exigences du système actuel de la Liste rouge et d'autres systèmes internationaux d'évaluation du statut. Les facteurs de conversion meutes-individus sont en effet le plus souvent compris entre 6 et 8, mais peuvent aller de 4 (Belgique) à 10 (Suède). Cette variation en matière de conversion produit une grande variation dans les estimations du nombre de loups et peut être utile pour l'application de seuils lors de l'évaluation de la conservation. Voir Boitani (2018, ressources supplémentaires) pour une explication de l'approche utilisée par les listes rouges de l'UICN pour appliquer les facteurs de conversion.

Le loup occupe actuellement tous les pays d'Europe continentale : certains en comptent un grand nombre (par exemple, plus d'un millier d'individus seraient présents en Bulgarie, en Grèce, en Italie, en Pologne, en Roumanie, en Espagne et en Ukraine), tandis que d'autres, en raison de leur petite taille ou parce qu'ils n'ont été recolonisés que récemment, ne recensent que quelques individus. Plus important encore, 19 pays sur 34 signalent une augmentation du nombre de loups tandis que trois seulement font état d'une diminution. Ces derniers se trouvent tous dans la région des Alpes dinariques et des Balkans. Le nombre élevé de loups déclaré en Bulgarie provient probablement d'estimations très imprécises. Le tableau 1 recense les effectifs de loups dans chaque pays européen et précise si l'estimation nationale se fonde sur des études complètes ou partielles de l'aire de répartition lupine.

TABLEAU 1. Nombre de loups, précisions et tendances des populations dans chaque pays européen

Populations de loups au niveau national	Année d'estimation	Estimation du nombre moyen d'individus	Mesure d'incertitude (par ex. 95 % IC, DS, ET, nombre minimum)	Évolution de la population actuelle (depuis 2016)	Populations distinctes de loups européens dans le pays	Facteurs utilisés pour convertir le nombre de meutes/couples en nombre d'individus	Zone couverte pour l'estimation la plus récente du nombre de loups
Albanie	2005, 2011, 2016, 2017	200-250 (2005-16), 195 (2017, estimation officielle)	Estimation fondée sur l'évaluation d'experts et l'habitat disponible	Pas de changement notable	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Autriche	2021	56 (loups génotypés, individus supplémentaires probablement)	nombre minimum	En hausse	2 populations	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Belgique	2022	9 (2 meutes)	9 au minimum (recensement printanier excluant les vagabonds)	En hausse	1 population	1 meute compte 5 loups	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Bosnie-Herzégovine	2022	350	Estimation DS (hypothèse)	En baisse	1 population	50-150 meutes	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Bulgarie	2021	2712	non mesuré	En hausse	1 population	Chiffres officiels disponibles uniquement	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Croatie	2020	163 de 49 meutes, 22 en commun avec Sl ou BH	minimum = 81	Pas de changement notable	1 population	Une meute compte en moyenne 4,23 individus	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
République tchèque	2020/2021	100 (18 meutes, 4 couples, 2 loups territoriaux) en 2020-2021	Nombre minimum d'après le contrôle des meutes	En hausse	2 populations	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Danemark	2021	14	13-15	En hausse	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)

Estonie	2021	240	95 %	Fluctuante	1 population	1 meute reproductive x 10 pour obtenir l'effectif total	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Finlande	2022 (mars)	290 37 (34-41) meutes, 23 (19-27) couples	275-315 (intervalle de probabilité de 90 %)	En hausse	1 population	32 (29-36) meutes et 21 (17-24) couples exclusivement en Finlande, autre partie commune avec la Fédération de Russie	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
France	2021	783 [640-978]	95 % IC (méthode CMR)	En hausse	1 population		Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Allemagne	2020-2021	158 meutes, 27 couples	recensement minimum	En hausse	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Grèce	2014	1020 (186 couples)	nombre minimum	En hausse	1 population	Taille moyenne d'une meute estimée d'après piégeage photographique : 6 individus	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Hongrie	2021-2022	50-100	Pas d'estimations statistiques - fourchette minimum	En hausse	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Italie	2020-2021	3307	ICr 95 % : 2945-3608	En hausse	2 populations	Population alpine estimée également par nombre de meutes	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Kosovo*	Pas d'estimation annuelle	n/a	non applicable	Non connue	1 population	Meute de loups "capturée" par piégeage photographique en 2016, à Junik.	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Lettonie	2020	700	400-1000	Fluctuante	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)

Lituanie	2021 (recensement printanier, après la saison de la chasse)	504 (63 meutes)	nombre minimum	En hausse	1 population	Facteur de conversion de 8 individus par meute après la saison de la chasse (fin de l'hiver)	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Luxembourg	2022	0-1 (1 loup de passage en janvier)	nombre minimum	Pas de changement notable	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Monténégro	2014	727	nombre pas du tout réaliste	En baisse	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Pays-Bas	2022	15	Estimation fondée sur une meute plus 3 couples, plus des loups présents occasionnellement	En hausse	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Macédoine du Nord	2020	315	nombre global	En baisse	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Norvège	2021-2022	51-52 vivant uniquement en Norvège, plus 74-77 vivant en meutes le long de la frontière avec la Suède (comptant pour 0,5 individu)	Pas d'estimation statistique - fourchettes minimums	Pas de changement notable	1 population		Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Pologne	2019	1886	Meilleure valeur unique	En hausse	3 populations	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups)
Portugal	2019-2021	200-400 25 % en commun avec l'Espagne	nombre minimum	Pas de changement notable	1 population	3,5-6 loups par meute (hiver/printemps et été/automne)	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)

Roumanie	2013 -2018	2500 - 3000	90 %	Pas de changement notable	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Serbie	2019	850	800-900	Fluctuante	2 populations	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
République slovaque	2020	environ 600	Extrapolé à partir d'une zone modèle (IC de 95 %) par rapport à l'aire de répartition totale. Inclusion des animaux qui traversent les frontières	En hausse	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de la zone connue abritant des loups) pour la zone modélisée ; étude complète pour la répartition.
Slovénie	2020/21	138 (121–168) et, si corrigé du nombre d'animaux qui traversent les frontières 120 (106-147)	IC : 95 %	En hausse	1 population		Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Espagne	2012-2014 en Espagne ; Asturies et Madrid en 2021	304 meutes	À considérer comme un nombre minimum	Pas de changement notable	1 population	Pas de facteur de conversion officiel pour estimer le nombre de loups, sachant que 7 ou 8 semble être un nombre raisonnable	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Suède	2022	460	364-598 (fourchette)	En hausse	1 population	Donnée brute : nombre de reproductions et facteur de conversion de 10	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Suisse	2021	153 (minimum)	Nombre d'individus génétiquement modifiés en 12 mois, y compris les petits et les individus morts	En hausse	1 population	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)
Türkiye (partie européenne)	2016	100-115	'---	En hausse	1 population	Néant	Étude partielle (seulement des parties de

							la zone connue abritant des loups)
Ukraine (Carpates uniquement)	2020	Ensemble du pays : 2000 Carpates : 500	nombre minimum	Pas de changement notable	2 populations	Néant	Étude complète (quasi-totalité de la zone connue abritant des loups)

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

2.2. Statut juridique du loup

Les loups figurent parmi les espèces dont l'état de conservation est préoccupant, selon la directive Habitats, la Convention de Berne et la CITES. Leur situation est souvent évaluée à l'aune du dispositif de la Liste rouge de l'UICN au niveau national. À quelques exceptions près, il s'agit d'une espèce protégée qui relève d'un plan de gestion national. Les pays non membres de l'Union européenne situés dans la région dinarique et des Balkans et les pays de l'UE (à l'exception de la Pologne) qui ont fait des exceptions ou émis des réserves quant à une protection stricte considèrent les loups comme une espèce chassable et, dans certains cas, n'ont pas de plan national. La coopération transfrontalière est souvent satisfaisante d'un point de vue technique, mais quasi-inexistante au niveau institutionnel. Les listes rouges établies au niveau national sont extrêmement diverses et rarement actualisées pour tenir compte de la situation actuelle.

TABLEAU 2. Statut juridique du loup au niveau national

Pays	Directe Habitats de l'UE - annexe	Convention de Berne - annexe	Statut juridique national	"État de conservation favorable" officiel	Plan de gestion national	Coopération transfrontière en matière de gestion	Nature de l'accord transfrontière	Statut de l'espèce dans la liste rouge nationale et année de classement
Albanie	Non applicable	II	Espèce protégée	Sans intérêt	Non	Non		Quasi-menacée 2013
Autriche	Directive Habitats mise en œuvre dans le cadre de la législation relative à la chasse et/ou à la conservation de la nature dans les neuf États fédéraux	II	Espèce protégée / Espèce chassable / Abattage uniquement dans des cas particuliers	Non connu / Sans intérêt	Oui, national plan	Non		Éteinte au niveau régional en 2005
Belgique	II et IV	II	Espèce protégée	Non connu / Sans intérêt	Oui, plan infranational	Oui	Élaboration d'une politique commune sur les loups audacieux, définition conjointe d'un	Éteinte au niveau régional en 2014

							statut de conservation favorable dans la région (en cours)	
Bosnie-Herzégovine	Non applicable	II	Espèce chassable	Oui	Non	Non		
Bulgarie	II et V	Réserve	Espèce chassable	Non	Non	Non		
Croatie	IV	II	Espèce protégée / Abattage uniquement dans des cas particuliers	Oui	Oui, national plan	Non		Quasi-menacée 2014
République tchèque	II et IV	Réserve	Espèce protégée	Non	Oui, national plan	Non		En danger critique 2017
Danemark	IV	II	Espèce protégée	Non connu / Sans intérêt	Oui, national plan	Non		Vulnérable 2018
Estonie	V	II	Espèce chassable	Oui	Oui, national plan	Non		Vulnérable 2022
Finlande	IV et V dans la région d'élevage de rennes, qui couvre 38 % de la Finlande	Réserve	Espèce protégée/ chassable	Non	Oui, national plan	Oui	Échange d'informations et d'expertise	En danger 2019
France	IV	II	Espèce protégée	Oui	Oui, national plan	Oui	Wolf Alpine Group	Vulnérable/ en danger 2017
Allemagne	II et IV	II	Protection stricte en vertu de la loi fédérale de conservation de la nature	Non	Plan de gestion infranational	Non		Vulnérable 2020
Grèce	IV (sud du 39^{e} parallèle) et V (nord du 39^{e} parallèle)	II	Espèce protégée	Non	Non	Non		Vulnérable 2009
Hongrie	IV	II	Espèce protégée	Non	Oui, national plan	Non		
Italie	II et IV	II	Espèce protégée	Oui	Non	Oui	Coopération scientifique uniquement	Quasi-menacée 2022

Kosovo*	Néant	Néant	Espèce protégée	Non pertinent	Non	Non		Préoccupation mineure 2019
Lettonie	V	Réserve	Espèce chassable	Oui	Oui, national plan	Non		
Lituanie	V	Réserve	Espèce protégée / chassable	Oui	Oui, national plan	Non		
Luxembourg	II et IV	II	Espèce protégée	Non	Oui, national plan	Non		
Monténégro	Néant	II	Espèce chassable	Oui	Non	Non		
Pays-Bas	II et IV	II	Espèce protégée	Non	Oui, national plan	Non		
Macédoine du Nord	Néant	Réserve	Espèce nuisible	Non	No	Non		Quasi-menacée 2021
Norvège	Non applicable	II	Espèce protégée / abattage uniquement dans des cas particuliers	Non pertinent	Oui, national plan	Oui	Dispositif commun de contrôle et rapport sur l'état de conservation pour la Suède et la Norvège	En danger critique 2021
Pologne	II et V	Réserve	Espèce protégée	Non	Non	Non		Quasi-menacée 2001
Portugal	II et IV	II	Espèce protégée	Non	Oui, national plan	Non	Équipe de recherche Portugal-Espagne	En danger 2022
Roumanie	IV	II	Espèce protégée / chassable / abattage uniquement dans des cas particuliers	Oui	Oui, national plan	Oui	Convention des Carpates	Préoccupation mineure 2022
Serbie	II, IV et V	II		Non	Oui, national plan	Non		Quasi-menacée 2022
République slovaque	V	Réserve	Espèce protégée / chassable	Oui	Oui, national plan	Non		Quasi-menacée 2001
Slovénie	II	Réserve	Espèce protégée	Oui	Oui, national plan	Non		En danger 2002

Espagne	Annexe V, nord du Douro ; annexe IV, sud du Douro	II	Espèce protégée	Non	Oui, plan infranational	Non		Quasi-menacée 2007
Suède	II et IV	II	Espèce protégée, avec chasse	Oui	Oui, national plan	Oui	Dispositif commun de contrôle et rapport sur l'état de conservation pour la Suède et la Norvège	En danger 2020
Suisse	Néant	II	Espèce protégée / Abattage uniquement dans des cas particuliers	Non pertinent	Oui, plan national	Non		Vulnérable 2022
Türkiye (partie européenne)	Néant	Réserve	Espèce protégée	Oui	Non	Non		
Ukraine	II	Réserve	Espèce chassable / nuisible	Non	Non	Non		

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

3.3 Déprédation et hybridation

La déprédation de bétail est la principale cause d'intolérance à l'égard du loup dans les paysages dominés par l'homme. Les pertes peuvent être considérables : 40 000 animaux sont tués chaque année, surtout dans quelques pays touchés de manière disproportionnée tels que la France, la Croatie, l'Italie, la Grèce, la Lituanie, la Norvège, la Türkiye. Les animaux les plus fréquemment ciblés sont les moutons, les rennes semi-domestiques et les chiens se trouvant à proximité. Ces chiffres doivent être lus cependant en tenant compte des conditions locales sous l'angle écologique (proies alternatives) et socioéconomique (méthodes d'élevage, mesures de prévention, plans de gestion, application de dispositions réglementaires en matière d'indemnisation, institutions nationales responsables), ainsi que de la taille de l'aire de répartition nationale (Gervasi et al., 2021). Les chiffres indiqués au tableau 3 montrent clairement l'importance de la gestion des conflits par des moyens techniques ad hoc, qui peuvent fréquemment changer au sein d'un même pays. Les coûts d'indemnisation en termes absolus sont souvent lourds de sens : s'ils sont tolérables à l'échelle d'un pays, leur concentration à l'échelon local peut entraîner des pressions intolérables pour certaines zones et catégories concernées.

Par ailleurs, le constat selon lequel l'hybridation loup-chien est répandue dans toute l'Europe, bien qu'elle soit d'une intensité très variable, est très préoccupant : l'Italie et les pays du sud en général font état de niveaux d'occurrence qui sont (ou peuvent rapidement devenir) très problématiques pour la conservation du loup.

TABLEAU 3. Déprédations d'animaux d'élevage, coûts d'indemnisation et occurrence de l'hybridation loup-chien

Pays	Année de déprédation	Nombre d'ovins et de caprins tués	Nombre de bovins tués	Nombre d'équidés tués	Nombre de rennes semi-domestiques tués	Nombre de chiens tués	Année d'indemnisation	Montant d'indemnisation des pertes	Conditions réglementaires d'indemnisation	Mesures de prévention les plus importantes	Occurrence d'hybridation loup-chien	Ampleur estimée d'hybridation loup-chien
Albanie	Non applicable						Néant	Néant		Chiens de protection de troupeaux, bergers armés Clôtures/enclos	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	Non évaluée
Autriche	2021	888	18	0	0	0	2021	255.178,64 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures	Non	
Belgique	2021	209	5	3	0	0	2020	26.194 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures anti-loups	Non	
Bosnie-Herzégovine	2020	85	2	3	0	31	2020	<1.000 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Mesures de prévention (clôtures électriques, chiens) commençant à peine à être mises en œuvre	Non	
Bulgarie	NA						0	0	Autre	Néant	Localisée	
Croatie	2016	2.457	122	60	0	122	2020	de l'ordre de 400.000 EUR	Indemnisation subordonnée à la prise de mesures de protection efficaces	Chiens, bergers et clôtures électriques	Répandue	30 % dans certaines régions (Dalmatie)

République tchèque	2020	781	58	2	0	0	2020	252.968 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques (90 %) chiens de protection de troupeaux (10 %)	Occurrences sporadiques uniquement	1 cas en 8 ans
Danemark	2021	76	2	0	0	0	2021	22.409 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures anti-loups (1,20 m de hauteur, deux câbles électriques)	Non	
Estonie	2021	481	22	0	0	5	2021	212.464 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques	Occurrences sporadiques uniquement	Non connue
Finlande	2021	278	11	0	1.516	30	2021	2.997.413 EUR (rennes semi-domestiques 2.746.800 EUR)	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques pour moutons	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	0-0,5 %
France	2020	11.064	224	4	0	0	2019	4.207.895 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Mise en œuvre dans 4 catégories de zones délimitées par le préfet en fonction de la pression de la prédation sur les troupeaux d'ovins ou de caprins	Non	
Allemagne	2021	2881 (700 attaques)	251 (200 attaques)	16 (18 attaques)	0	5 (6)	2021	498.433 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement, soumises pour l'essentiel à des conditions de mesures de	Clôtures électriques et chiens de protection de troupeaux	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	3 cas en 21 ans

									protection minimum			
Grèce	2021	3.560	1.292	29	0	NA	2021	1.015.842 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Chiens de protection de troupeaux, berger, clôtures, corrals	Répandue	Inconnu, mais probablement élevé dans les zones périurbaines >1 %
Hongrie	2021	?	?	0	0	?	2019	0	Autre (indemnisation non disponible)	Clôtures électriques, chiens de protection de troupeaux	Non	
Italie	2019	8.400	1.400	300	0	0	2019	2.000.000 EUR	Autre	Chiens de protection de troupeaux et enclos de nuit (clôtures métalliques fixes standards de 1,8 m de hauteur), clôtures électrifiées dans les alpages	Répandue dans la population de la péninsule italienne	Des études réalisées à l'échelon local ont relevé des niveaux de prévalence d'hybridation de 50-70 %. Récemment documenté dans les régions alpines
Kosovo*	2013	87	5	0	0	0	Non connu	Non connu	Autre	Non détaillées dans la législation	Localisée	Pas d'information, mais les pièges photographique montrent que la plupart des loups sont des hybrides.

Lettonie	2021	45	2	0	0	4	Néant	Néant	Autre	La chasse au loup est autorisée peu de temps après les dégâts et directement dans la zone de conflit, du 15 juillet au 31 mars	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	Moins d'une meute par an
Lituanie	2021	1.183	159	0	0	0	2021	220.000 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques et chiens de protection de troupeaux	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	En moyenne, <5 % des loups chassés au cour des 3 dernières années présentent une similarité génétique avec la population de référence de chiens supérieure à 10 %
Luxembourg	2021	0	0	0	0	0	2021	0	Autre	Clôtures	Non	
Monténégro	NA						Non connu	Non connu	Autre	Pas de mesures d'atténuation	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	Rumeurs, pas de confirmation officielle
Pays-Bas	2021	209	0	0	0	0	2021	46.093 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures anti-loup pour les animaux d'élevage	Non	
Macédoine du Nord	NA						Néant	Néant	Autre	Bergers, chiens de protection de troupeaux et enclos la nuit	Occurrences sporadiques et aléatoires uniquement	Quelques individus ressemblant à des hybrides recensés au

												moyen de piège photographique
Norvège	2021	979	0	0	134	2	Non disponible	Non disponible	Une partie seulement des demandes est vérifiée, ce qui signifie que des indemnités sont versées uniquement pour les demandes dûment justifiées	Conversion de l'élevage de moutons en d'autres activités agricoles à l'intérieur des zones de prédation de carnivores, clôtures électriques	Non	s
Pologne**	2019	0	0	0	0	0	2020	351.000 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques, fladry et chiens de protection de troupeaux	Occurrences aléatoires, sporadiques uniquement	Inconnu
Portugal	2017	2064	593	395	0	7	2017	332.387 EUR	Indemnisation sous réserve que des mesures de protection efficaces ont été prises	Chiens de protection de troupeaux, clôtures électriques, clôtures anti-loup	Occurrences aléatoires, sporadiques uniquement	Seulement deux cas confirmés d'hybrides F1 identifiés par analyse génétique
Roumanie	2021	-	-	-	-	-	2021	127.580 EUR	Pertes dûment justifiées uniquement	Bergers, chiens de protection de troupeaux, clôtures électriques	Non	
Serbie	NA						2021	0	Pertes dûment justifiées uniquement	Pas de mesures de prévention	Occurrences aléatoires, sporadiques uniquement	jusqu'à 3-5 % (estimation)

République slovaque	2021	733	59	0	0	0	2021	272.397 EUR	Pertes dûment justifiées et vérifiées, sous réserve de l'application de mesures préventives.	Bergers, chiens de protection de troupeaux (le plus souvent enchaînés), clôtures (souvent mal utilisées ou non conçues pour résister aux prédateurs)	Non	
Slovénie	2021	139	41	6	0	3	2020	149.183,87	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques ; dans une moindre, mesure, chiens de protection de troupeaux ; bergers dans de rares cas ; aide aux agriculteurs (consultation)	Occurrences localisées / aléatoires, sporadiques uniquement	Occurrences occasionnelles retirées des populations, jusqu'à présent avec succès (0-2 animaux par an
Espagne	2020	3360	6730	1120	-	?	2020	>2.845.785	Pertes dûment justifiées uniquement	Indemnisation des dommages placée au premier plan	Localisé	4 %-5 % des animaux selon des recherches de portée limitée
Suède	2021	286	0	0	0	11	2021	1,7 million SEK	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques	Non	
Suisse	2021 (jusqu'au 31/10)	830	20	3	0	0	2021	Non connu	Pertes dûment justifiées uniquement	Clôtures électriques, chiens de protection de troupeaux	Occurrences sporadiques uniquement	

Türkiye (partie européenne)	2022	115	1	4	0	3	Non connu	Non connu ou non existant	Autre	Chiens de protection de troupeaux largement utilisés en Türkiye.	Occurrences localisées/ sporadiques	non estimé
Ukraine	Non applicable						Non applicable	0	Autre	Néant	Occurrences sporadiques	Pas de contrôle

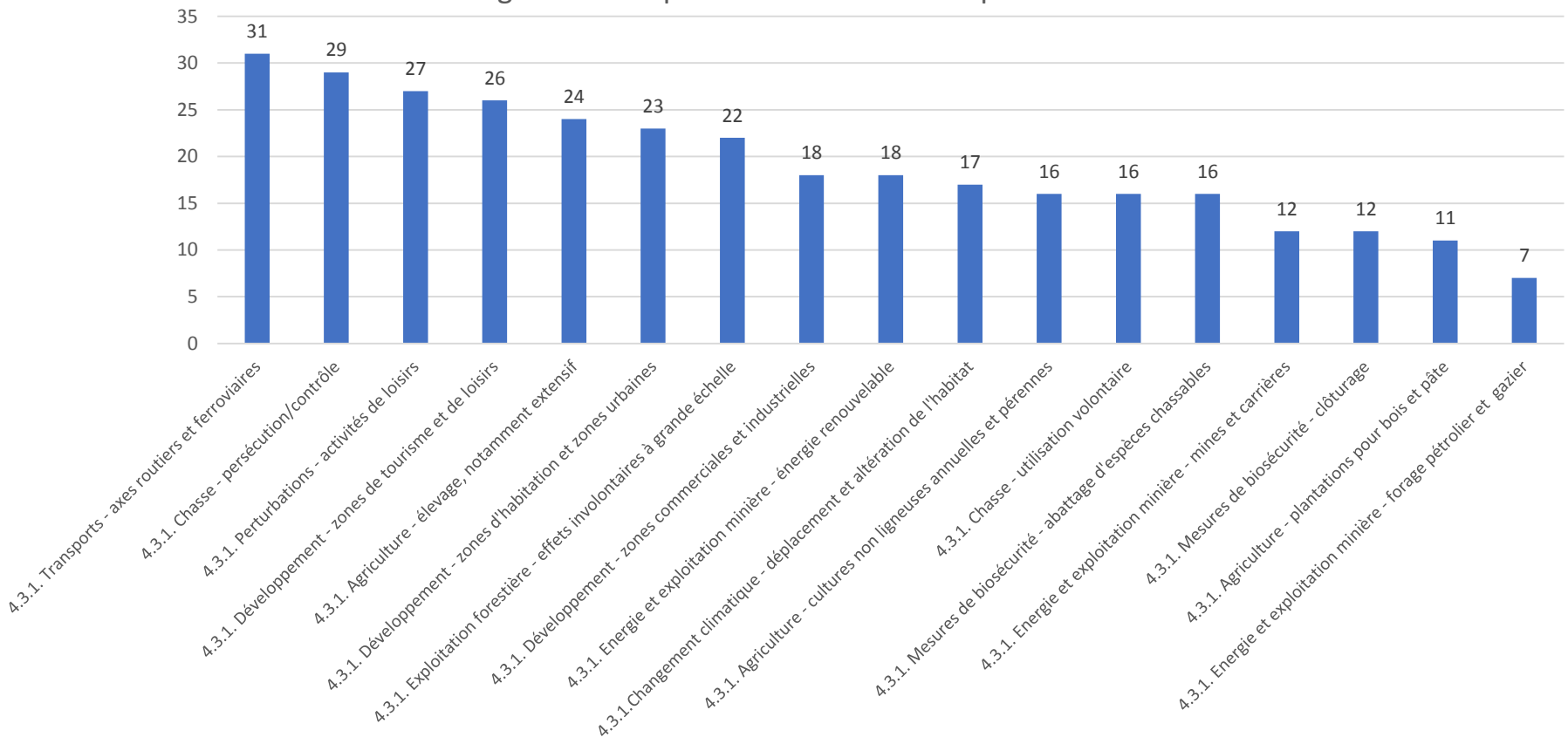
* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

** Pour la Pologne, seules les données sur le nombre de cas de déprédation sont disponibles : 993 cas en 2019.

3.4 Menaces pour la conservation du loup

Plusieurs menaces potentielles pour la conservation du loup sont récurrentes en Europe. La figure 3 récapitule la fréquence des différentes menaces signalées dans chaque pays selon les catégories de la liste rouge de l'UICN. Des facteurs tels que les axes routiers, l'abattage illégal et les perturbations causées par les activités touristiques sont tous signalés dans plus d'un quart des pays, devant d'autres causes de dérangements dus aux habitations, au développement industriel et à la sylviculture. L'importance et la persistance des menaces varient toutefois en fonction des conditions locales et leur évaluation doit toujours être étayée par des preuves concrètes de conséquences négatives pour la survie du loup. L'espèce s'adapte très bien à tous les types d'habitats et est en général très tolérante à l'égard des activités humaines et des paysages modifiés par l'homme. Il convient toutefois de noter que les catégories de menaces de l'UICN ne couvrent pas les conflits sociaux de portée plus vaste et les faiblesses institutionnelles, qui sont largement considérés comme les menaces les plus importantes pour la conservation du loup en Europe.

Figure 3. Fréquence des menaces les plus courantes



3. État de conservation du loup – population et répartition sur le continent

Évaluation régionale européenne : préoccupation mineure (LC)
Évaluation régionale UE 27 : préoccupation mineure (LC)

Après le déclin des années 60 et 70, les populations de loups ont généralement augmenté en Europe et leurs aires de répartition se sont étendues. La population européenne dans son ensemble peut être considérée comme une vaste métapopulation composée de plusieurs segments distincts, sachant que la dispersion permet théoriquement de relier presque tous ces segments les uns aux autres et que les liens sont actuellement en voie de rétablissement dans de nombreuses régions. Des animaux dispersés peuvent potentiellement se trouver partout en Europe continentale, comme le montre l'apparition d'individus de passage même dans les zones les plus densément peuplées.

D'après les informations disponibles les plus complètes, en 2022, l'effectif total de loups dans les 27 États membres de l'UE devrait être de l'ordre de 19 000, et celui des loups présents dans toute l'Europe géographique (à l'exclusion du Belarus et de la Fédération de Russie) devrait dépasser 21 500 individus, ce qui représente une nette augmentation au cours des cinq dernières années. Par conséquent, l'espèce est dite de « préoccupation mineure » tant au niveau du continent que de l'UE 27. La quantité et la qualité des données sur la taille et la structure des populations varient fortement selon les pays européens – voir l'évaluation de la Liste rouge de l'UICN (Boitani 2018) pour une description des neuf grandes populations européennes et pour une explication des méthodes utilisées afin d'obtenir les effectifs de chaque sous-population. Cette vaste métapopulation européenne englobe plusieurs sous-populations distinctes définies par des niveaux de connectivité sensiblement différents (Linnell et al 2008). Leur taille, leurs tendances et leur état de conservation sont résumés au tableau 4.

1. Péninsule ibérique

Les loups sont présents principalement dans le quart nord-ouest et le centre de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal). La population ibérique ne s'étend pas jusqu'aux Pyrénées (à noter que certains individus recolonisent actuellement les Pyrénées depuis les Alpes, via la France). L'aire de répartition s'étend vers le sud de l'Espagne, des loups étant maintenant présents sur les deux rives du Douro en Espagne et au Portugal. Le segment de population de la sierra Morena, au sud de l'Espagne, semble éteint.

Catégorie de la liste rouge : population « quasi menacée ». La population ibérique est importante, avec environ 2 500 individus (2024-2990), et plutôt stable. Elle s'étend lentement vers le sud et l'est. Bien que récemment déclarée protégée au niveau national en Espagne (2021), elle est maintenue dans la catégorie « quasi menacée » en raison de la fragmentation des dispositifs de gestion, de l'absence de plan de gestion au niveau de la population, de l'occurrence d'événements largement imprévisibles de persécution humaine (empoisonnement, tir, etc.) qui peuvent menacer la population au niveau local et du quasi-isolement de certains segments de population présents dans le sud.

2. Alpes centrales-occidentales

En 2021, le loup occupe une vaste zone qui couvre la quasi-totalité des Alpes occidentales en France et en Italie. Les territoires de nombreuses meutes de loups sont transfrontaliers, le long de la frontière franco-italienne, et occupent de vastes zones en France qui s'étendent du sud-est jusqu'au Massif central et, en Italie, qui vont jusqu'aux basses terres du Piémont et à la Ligurie, également loin des Alpes. On trouve de plus en plus de loups en Suisse et dans les régions alpines orientales de l'Italie : les effectifs augmentent rapidement en Vénétie, dans le Frioul-Vénétie Julienne et dans le Trentin, et continueront probablement à s'étendre dans la majeure partie des Alpes centrales. Plusieurs meutes ont été formées par des individus des Alpes et de la population dinarique et des Balkans, en particulier dans la partie la plus à l'est de l'aire de répartition.

Catégorie de la liste rouge : population quasi-menacée. La population alpine, formée à partir d'une expansion récente de la population de loups de la péninsule italienne, connaît une croissance rapide et constante (10-20 %/an) dans chaque pays de l'arc alpin. Il ne suffit pas d'additionner les estimations précises de chaque

pays pour obtenir une estimation de la population, car un pourcentage inconnu de loups est commun aux différents pays et la réalisation d'estimations de capture-recapture indépendamment les unes des autres pourrait fortement gonfler les chiffres sous l'effet de doubles comptages. Cet aspect est particulièrement problématique pour le segment italo-français de la population de loups. Le nombre total d'environ 1 900 individus est donné à titre indicatif. La dispersion sur une vaste aire de répartition, la fragmentation entre plusieurs pays et les premiers signes d'hybridation (nord-est des Alpes occidentales italiennes et françaises, et Alpes orientales italiennes) justifient son évaluation dans la catégorie des espèces quasi-menacées.

3. Péninsule italienne

Les loups sont présents dans toute la chaîne des Apennins, de l'Émilie à la Calabre (Aspromonte) et jusqu'au nord du Latium et au centre-ouest de la Toscane (provinces de Sienne, Grosseto et Pise).

Catégorie de la liste rouge : population quasi-menacée. La population de loups de la péninsule italienne est estimée à 2020-2645 individus. L'aire de répartition est de forme étroite et allongée, et se limite principalement aux Apennins. Malgré l'augmentation récente de ses effectifs et de son aire de répartition, cette population est exposée localement à l'extermination en raison des pressions exercées par les humains (empoisonnement, tir) et de la prévalence localement élevée d'hybridation loup-chien. La nature stochastique de ces événements donne à penser que la tendance démographique actuellement positive pourrait facilement s'inverser.

4. Région dinarique et des Balkans

Cette population couvre une vaste zone qui s'étend de la Slovénie au nord à la Grèce centrale au sud, en passant par toute la chaîne de montagnes dinariques, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, l'ouest de la Serbie et le Kosovo*, le Monténégro, la Macédoine du Nord, l'Albanie, les parties ouest et sud de la Bulgarie et la partie européenne de la Türkiye.

Catégorie de la liste rouge : préoccupation mineure. Cette population ne relève d'aucune catégorie menacée en raison de sa grande taille (environ 5000-5500 individus) et de sa vaste aire de répartition. Cependant, plusieurs parties de l'aire concernée peuvent être soumises à une pression excessive due à des mises à mort et à une chasse mal réglementée. Dans de nombreux pays, les données sont de mauvaise qualité et les plans de gestion sont mal conçus, si tant est qu'ils existent. Par ailleurs, les régimes de gestion sont très différents d'un pays à l'autre et des dispositifs d'indemnisation font défaut dans beaucoup d'entre eux (en Albanie, Bulgarie, Serbie et Macédoine du Nord, par exemple) ; à cela s'ajoutent l'absence de surveillance rigoureuse de la population dans certains pays (incertitudes quant aux estimations et tendances de la population), le braconnage généralisé même dans les aires de populations protégées et probablement une hybridation excessive du loup avec le chien. Il convient de noter que tous les cas de diminution de la population de loups en Europe sont liés à cette population. Il est urgent de disposer de données de meilleure qualité pour toute la partie sud de l'aire couverte par cette population.

5. Carpates

Cette population s'étend sur plusieurs pays, du nord de la Bulgarie et de l'est de la Serbie à la Roumanie, au sud-ouest de l'Ukraine, à la Slovaquie, au sud-est de la Pologne et à la partie est de la République tchèque. Des loups en petit nombre (mais toujours plus nombreux) sont également présents dans le nord de la Hongrie, en périphérie de l'aire de répartition.

Catégorie de la liste rouge : préoccupation mineure. Cette importante population de loups (environ 3900-4700 individus) semble maintenir son état de conservation principalement grâce aux mesures de gestion prises en Roumanie, en Pologne et en République slovaque. Certaines zones périphériques de l'aire de répartition peuvent subir des pressions excessives en matière de chasse et de braconnage (par exemple, en Hongrie et en Bulgarie) et nécessiter des mesures de conservation adéquates pour limiter la mortalité. En Pologne et en République tchèque, les loups sont pleinement protégés, tandis que les quotas de chasse les concernant ont sensiblement diminué en République slovaque. Il n'existe pas de plan de gestion commun au niveau de la population globale, et des dispositifs de gestion totalement différents sont mis en œuvre dans les pays voisins (Ukraine, Pologne, République slovaque, Hongrie et République tchèque).

6. Région de la Baltique

Cette population couvre les zones de plaines situées à l'est de la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et le nord de l'Ukraine, et s'étendrait naturellement au Belarus et aux régions voisines de la Fédération de Russie (oblasts de Kaliningrad, Leningrad, Novgorod, Pskov, Tver, Smolensk, Bryansk, Moscou, Kursk, Belgorod et Orel). Toutefois, la connectivité avec le Belarus et la Russie est de plus en plus réduite du fait de l'installation très rapide de clôtures à la frontière observée récemment.

Catégorie de la liste rouge : préoccupation mineure. Le nombre relativement important (et en augmentation) de loups, avec 2190-2790 individus environ, dans les Etats membres de l'UE (Estonie, Lettonie, Lituanie et Pologne) et la continuité naturelle de l'aire de répartition en Fédération de Russie et au Bélarus justifient l'évaluation dans la catégorie « préoccupation mineure ». Une grande partie de la population est entièrement protégée à l'est de la Pologne (1 040 loups). Cependant, les segments de population présents dans certains États baltes subissent une chasse intensive, avec des quotas élevés (40-50 %), et peuvent nécessiter une surveillance attentive pour assurer leur persistance à long terme. L'installation récente de clôtures de sécurité solides sur de longs périmètres le long des frontières avec le Bélarus et la Fédération de Russie est source de préoccupation, car elle amène à réduire le degré de connectivité. Un contrôle précis s'impose, car, sans cette connectivité, la population pourrait être déclassée et passer dans la catégorie « quasi-menacée ».

7. Europe centrale

Cette population s'étend rapidement dans les plaines d'Europe centrale à partir de son noyau situé dans la moitié ouest de la Pologne et dans la partie est de l'Allemagne. Plusieurs meutes sont également présentes en République tchèque. Son expansion est susceptible de se poursuivre.

Catégorie de la liste rouge : population quasi-menacée. Cette population augmente très rapidement depuis 2000 et comprendrait aujourd'hui environ 1850 individus, selon les estimations. Elle est très dynamique et les animaux en dispersion ont atteint tous les pays d'Europe centrale, avec des meutes confirmées établies en Autriche, au Danemark, en Belgique et aux Pays-Bas. Dans la partie allemande, l'expansion de la population se fait principalement dans un axe orienté nord-ouest, tandis que l'expansion vers le sud-ouest est plus lente. Bien que l'écart géographique entre la population d'Europe centrale et celle de la région de la Baltique soit presque comblé, le brassage génétique entre ces populations semble encore limité. De nouvelles connexions avec les populations en expansion présentes dans les Alpes sont également susceptibles de se produire prochainement. Cela étant, le nombre croissant de clôtures construites pour contenir la propagation de la peste porcine africaine pourrait devenir une menace sérieuse, qui ne fera qu'aggraver la fragmentation des populations.

8. Région de Carélie

Les loups sont présents en Finlande (principalement dans la moitié sud du pays) et en Carélie russe. Cette population de Carélie forme l'extrémité occidentale de l'importante population russe. Parmi les trois principales zones de connectivité permettant la continuité de la population de Carélie russe avec le reste de la Russie, l'une d'entre elles est toutefois complètement bloquée par la mégapole de Saint-Pétersbourg et ses satellites. Les 300 loups environ qui seraient présents en Carélie russe font l'objet d'une chasse intense : des primes sont versées et le prélèvement annuel de loups est souvent équivalent à la reproduction annuelle.

Catégorie de la liste rouge : population quasi-menacée. La population totale, partagée entre la Finlande et la Carélie russe, est estimée à 750 individus et pourrait être qualifiée de « vulnérable ». Cependant, la population de Carélie est généralement considérée comme ayant des liens avec la très grande population russe, et il pourrait y avoir un effet de sauvetage : l'évaluation au niveau de la population est donc rétrogradée d'un cran et passe à la catégorie « quasi-menacée ». La population totale en Finlande est petite (environ 275 à 315 individus) et pourrait être classée dans la catégorie « en danger » (D1), si elle était isolée. Le nombre de loups en Carélie russe est mal connu, mais il est probable qu'il soit de l'ordre de 500 et qu'il connaisse un déclin en raison d'une persécution excessive. Le degré de fragmentation n'est pas connu. Très peu d'informations sont

actuellement disponibles sur l'état de conservation du loup en Carélie russe ; cette population devrait être réévaluée si de nouvelles données utiles venaient à être disponibles.

9. Scandinavie

L'aire de répartition de la population se situe dans le centre de la Suède et, dans une moindre mesure, dans le sud-est de la Norvège. Elle s'étire lentement vers le sud de la Suède, mais ne peut s'étendre en Norvège en raison de la politique gouvernementale.

Catégorie de la liste rouge : vulnérable (D1). La taille de la population est bien connue – 550 individus dont 460 (364-598 avec IC de 95 %) en Suède – et le nombre estimé d'individus matures justifie la catégorie « vulnérable ». La population a une faible variabilité génétique due à un petit nombre de fondateurs et a peu d'échanges génétiques avec la population carélienne. Les politiques de gestion (objectifs de population faibles et quotas de chasse/contrôle élevés) en Norvège (et récemment proposées en Suède) affectent considérablement les perspectives de conservation future de l'ensemble de la population, d'autant qu'il n'existe pas de plan de gestion commun au niveau de la population.

TABLEAU 4. Taille, tendance et évaluation d'après la Liste rouge des populations de loups en Europe (2022)

Les estimations pour 2016 (LCIE) et 2018 (rapports 2018 de pays établis au titre de l'article 17 et de la résolution n° 8 (2012)) sont reportées dans les colonnes 2 et 3 pour comparaison avec les estimations utilisées pour la présente évaluation (années des données indiquées en italique).

1. **Péninsule ibérique (Sierra Morena –** population éteinte)

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Espagne	297 meutes (*2014*)	1225-2375	304 meutes^ (*2014*)	meute	stable	
Portugal	41 + 17 (*2004*) (communs avec l'Espagne)	120 (60 meutes^^)	200-400 indiv.	meute	Probablement stable	
Total	338 + 17 (1775-2130)	1345 -2495	2550 environ (2024-2990)		stable	**Population quasi-menacée**

^1 meute = 6-8 individus ; ^^ 1 meute = 2 individus

2. **Alpes occidentales et centrales (y compris Alpes orientales, régions de plaines, Massif central, Apennins-Ligurie)**

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Suisse	29	78	153	Indiv.	augmentation	
France	360	430 (387-477)	783 [640-978]	Indiv.	augmentation	
Italie	188	293	946 (ICr 95 % : 822 – 1099)	Indiv.	augmentation	
Autriche	?	6-8	28	Indiv.	augmentation	
Total	577	820-965	1900 environ		augmentation	**Population quasi-menacée**

3. **Péninsule italienne**

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Italie	1580 (1000 -2400)	1034-2390	2388 (IF 95 % : 2020-2645)	Indiv.	augmentation	
Total	1580	1034-2390	2388		augmentation	**Quasi-menacée**

			(2020-2645)			

4. Région dinarique et des Balkans

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Slovénie	73	72-78	120 (106-147)	Indiv.	augmentation	
Croatie	50 meutes^	185	163 (*2020*)	Indiv.	stable/ diminution	
Albanie	200-250	---	195 (200-250)	Indiv.	stable	
Macédoine du Nord	466 (*2012*) ?	---	315	Indiv.	diminution	
Grèce	795 (156 meutes)	1020 (907 – 1134)	1020 (*2014*) nombre min.	Indiv. + meutes	augmentation	
Serbie	900^^	850-1100	850 (800 – 900)	Indiv.	stable (augmentation)	
Bosnie-Herzégovine	350	---	350	Indiv.	stable/ diminution	
Monténégro	--	--	720 ? **	Indiv.	diminution	
Bulgarie	790 (*2013*)	740 - 1200	2700 **	Indiv.	augmentation	
Kosovo*	??	---	10-20?	Indiv.	inconnue	
Türkiye (partie européenne)			100 - 115	Indiv.	inconnue	
Total	3800		5800 – 6500 (5000-5500 très probabl.)			**Préoccupation mineure**

^ 46 % en commun avec SI et BH.

^^ estimation officielle, de qualité insuffisante et probablement trop élevée.

5. Carpates

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
République slovaque	300 - 400	300 - 600	600 environ	Indiv.	augmentation	
Pologne ^	389	294	294	Indiv.	stable	
République tchèque	sporadique	5-80 dans tout le pays	13	Indiv.	augmentation	
Serbie	10	---	3-10	Indiv.	stable/ augmentation	
Roumanie	2400-2600	2500 - 3000	2500 -3250 (*2018*)	Indiv.	stable/ augmentation	
Hongrie	---		50-100	Indiv.	augmentation	
Ukraine^^	381	---	500	Indiv.	augmentation	
Total	3630		4500 environ (3900-4700)		augmentation	**Préoccupation mineure**

^ Les estimations les plus récentes pour la partie polonaise des Carpates datent de 2019.

^^ Le nombre total pour l'Ukraine est de 2000.

* Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

6. Région de la Baltique

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Lituanie	292 (*2015*)	136 -200	504 (63 meutes)	meutes/ indiv.	augmentation	
Lettonie	450	1126 -1187	700 (400-1000)	Indiv.	stable	
Estonie	27 meutes	180-260	240	meutes et indiv.	augmentation	
Pologne ^	1046	1050	1050	Indiv.	augmentation	
Total ^^	1913		2490 environ (2190-2790)		augmentation	**Préoccupation mineure**

^ Pour 2021, les estimations de 2016 ont été reprises, car les estimations les plus récentes (2019 : 1592 loups) concernent toutes les plaines de PL et ne tiennent pas compte de la division des populations de la région balte et de l'Europe centrale.

^^ 1500-2000 loups seraient présents au Bélarus, pays voisin.

7. Europe centrale

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Pologne^	60 meutes + 2 couples	550	550	meutes / indiv.	augmentation	
Allemagne	60 packs* + 13 couples	Comme en *2016*	158 meutes + 27 couples (1002 indiv.) (403-429 nombre min. d'adultes confirmé)	meutes / indiv.	augmentation	
République tchèque	3 meutes	80	87 (16 meutes +3 couples + 1 indiv.	meutes	augmentation	
Autriche		23-28	28	Indiv.	stable	
Pays-Bas	1	---	15	Indiv.	augmentation	
Luxembourg	--	1-2	1	Indiv.	stable	
Belgique	--	2-4	9	Indiv.	augmentation	
Danemark	3	---	14 (13 – 15)	Indiv.	augmentation	
Total	770		1850 environ		augmentation	**Population quasi-menacée**

* 3 meutes communes avec la Pologne et la République tchèque.

^ Pour 2021, les estimations de 2016 ont été reprises, car les estimations les plus récentes (2019 : 1592 loups) concernent toutes les plaines de PL et ne tiennent pas compte de la division des populations de la région balte et de l'Europe centrale.

8. Carélie (sans la Fédération de Russie)

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Finlande	204-234	180 (165 – 190)	290 (275 – 315)	Objectif national de	stable / augmentation	**Population quasi-menacée**

			(environ 750 y compris la Carélie russe)	25 meut es		

9. Scandinavie

Pays	2016 LCIE	2018 art. 17/Rés. 8	2021-22 LCIE	Unité	Tendance	Évaluation
Norvège	82	69	51-52 + 50 % de 74-77 communs avec la Suède	indiv. (groupes familiaux)	augmentation	
Suède	355	352 (305-415)	460 (364-598 ; IC 95 %)	indiv. (groupes familiaux)	augmentation	
Total	437	375-485	550			**Vulnérable**

Europe : 21 500 loups environ (17 000 en 2016). Catégorie de la liste rouge : préoccupation mineure.

UE 27 : 19 000 loups environ (14 300 en 2016). Catégorie de la liste rouge : préoccupation mineure.

4. Évaluation au niveau des régions biogéographiques

L'évaluation des espèces au niveau des régions biogéographiques est une étape nécessaire pour évaluer l'état de conservation en vertu de l'article 17 de la Directive Habitats et de la Résolution n° 8 (2012) de la Convention de Berne. C'est également la base d'évaluation de la suffisance du réseau Natura 2000 et du réseau Émeraude. Plusieurs difficultés se posent cependant pour réaliser une évaluation significative des loups à ce niveau. Tout d'abord, les régions biogéographiques ne sont pas une étendue de terre continue où la dynamique des populations et la dynamique source-puits (dispersion, par exemple) peuvent se produire naturellement. Par exemple, la région biogéographique alpine est composée d'au moins une dizaine de zones distinctes et isolées qui s'étendent des Pyrénées à la région de Rodopi. Deuxièmement, la biologie et la gestion des loups dans une région biogéographique donnée résultent de conditions très diverses soumises à des pressions variées, chacune ayant son propre schéma sur une zone particulière : cela rend l'application des critères de la Liste rouge théoriquement possible, mais vide de sens d'un point de vue biologique et de conservation. Troisièmement, les frontières des régions biogéographiques sont déterminées à partir de critères autres que la biologie des mammifères de taille moyenne/grande, avec pour résultat que les frontières coupent souvent des populations dont la santé et la viabilité reposent leur intégrité et leur continuité. Quatrièmement, le nombre et l'état des loups qui, dans chaque pays européen, contribuent à différentes régions biogéographiques sont difficiles à évaluer et souvent limités à quelques individus avec des marges d'incertitude élevées. Les neuf populations de loups que nous recensons ici pour l'évaluation ont été proposées et adoptées au niveau de l'UE explicitement pour surmonter les limites intrinsèques de l'approche des régions biogéographiques lorsqu'elle est appliquée aux grands carnivores.

Compte tenu de ces réserves, d'un point de vue purement numérique (composite), toutes les régions biogéographiques d'Europe où vivent des loups pourraient être classées dans la catégorie « préoccupation mineure » de la Liste rouge, à deux exceptions près : d'une part, la région pannonienne n'est que faiblement occupée par les loups et pourrait probablement être classée dans la catégorie « vulnérable », tout comme la région atlantique, où les effectifs sont néanmoins en augmentation. D'autre part, les régions biogéographiques de l'Arctique et de la mer Noire pourraient probablement être classées dans la catégorie « en danger » ou « en danger critique d'extinction », car elles sont en marge des aires de répartition du loup en Europe.

5. Conclusions

Malgré les cadres de conservation à l'échelle européenne prévus par la Directive européenne sur les habitats et par la Convention de Berne, la surveillance et la gestion des populations de loups ne se font pas à l'échelle européenne. Elles incombent plutôt aux autorités nationales (et souvent infranationales), qui doivent en prendre l'initiative. La fragmentation de l'autorité de gestion se traduit par une grande diversité des stratégies de surveillance. Les méthodes sont variables et vont de la connaissance détaillée de la population de loups en Suède (où le pedigree génétique de l'ensemble de la population lupine est connu depuis les premiers recolonisateurs des années 1980) à des méthodes de terrain diverses et variées (axées sur les individus, les meutes, les territoires, les enquêtes partielles ou totales, le suivi des traces dans la neige ou la génétique et/ou les techniques de capture/recapture) dans la plupart des pays, en passant par l'absence totale d'activités de surveillance structurées régulières dans quelques pays. Cette qualité hétérogène des données complique la tâche de décrire en toute cohérence l'ensemble de la population européenne de loups, d'autant que des incertitudes significatives ne sont toujours pas levées dans certaines parties de l'aire de répartition européenne. L'ampleur des effectifs et les changements intervenus au cours des dernières décennies permettent toutefois de conclure que le nombre de loups en Europe a augmenté depuis une dizaine d'années et que les tendances globalement satisfaisantes semblent stables ou en hausse. L'état de conservation à l'échelle européenne est indéniablement positif et l'espèce peut être classée dans la catégorie « préoccupation mineure » de la Liste rouge de l'UICN lorsqu'elle est évaluée à l'échelle continentale.

La gestion étant actuellement assurée au niveau national, le statut de référence pour la détermination et la surveillance des actions de gestion doit nécessairement se situer au niveau national. L'état de conservation du loup dans les pays européens varie selon la taille du pays, les conditions écologiques et socio-économiques locales, le niveau de tolérance aux conflits liés aux attaques de bétail, l'efficacité des mesures de prévention et d'indemnisation visant à réduire et apaiser les conflits, le nombre et la densité des proies sauvages, les phases de retour historique des loups dans leurs aires de répartition d'origine et d'autres facteurs. L'absence d'accords formels sur le partage de la responsabilité de gestion au niveau international (que ce soit au niveau paneuropéen ou entre certains pays voisins) et la limitation de la responsabilité qui en découle au niveau national créent le paradoxe suivant : la gestion des populations lupines doit être effectuée comme si l'Europe comptait autant de populations indépendantes que de pays. L'évaluation de la Liste rouge au niveau national reflète cette situation. Il en résulte que plusieurs petits pays ont, et auront toujours, un petit nombre de loups nécessitant une protection complète, même si la répartition est continue dans les pays voisins. Seuls quelques pays européens sont suffisamment vastes pour accueillir à eux seuls une population totalement viable (non menacée).

L'évaluation et la gestion de l'état de conservation du loup devraient être assurées au mieux à un niveau intermédiaire, entre l'échelon paneuropéen et l'échelon national, c'est-à-dire au niveau même de la population. Les neuf grandes populations biologiques de loups sont classées dans les catégories « préoccupation mineure » ou population « quasi-menacée », à l'exception de la population scandinave, évaluée comme étant « vulnérable ». Une gestion formellement coordonnée au niveau de la population offrirait plus d'options et permettrait une plus grande flexibilité qu'au niveau national en raison de la taille importante et des tendances démographiques positives de la plupart des populations. Cependant, la gestion à ce niveau nécessite l'approbation formelle d'un plan d'action convenu et mis en œuvre par tous les pays concernés. Les demandes de gestion d'une population locale/nationale comptant sur la continuité avec les pays voisins, mais sans engagement formel dans un plan d'action commun, ne sont pas acceptables, car l'impact des décisions de gestion au niveau local se répercuterait nécessairement sur l'ensemble de la population. En dépit des avantages évidents d'une stratégie au niveau de la population et d'une vaste coopération technique en matière de surveillance et de recherche, aucun pays européen voisin ne s'est encore engagé dans un plan d'action institutionnel formel pour la gestion d'une population commune.

Malgré une tendance globalement positive, les loups d'Europe sont exposés à plusieurs menaces qui nécessitent une surveillance ou des mesures pour y faire face. Outre les menaces bien connues pour la conservation des loups européens (ayant trait à la déprédation du bétail, à la concurrence avec les chasseurs pour les proies sauvages et aux craintes et à l'intolérance des humains), au moins quatre nouvelles menaces appellent une attention particulière et des actions spécifiques. Premièrement, les clôtures frontalières construites pour contrôler les flux migratoires humains et les clôtures vétérinaires construites pour maîtriser la propagation de la peste porcine africaine chez les sangliers ont des conséquences de plus en plus graves pour la connectivité vers l'est et au sein même de plusieurs populations de loups d'Europe centrale et orientale. Ces clôtures nuisent en effet à leur viabilité et à leur état de conservation. Deuxièmement, l'état de la vaste population de loups présente dans les Balkans subit les conséquences d'un manque de surveillance détaillée,

d'une mauvaise gestion et d'une réglementation insuffisante de la chasse, d'un abattage illégal généralisé et d'un manque général de soutien politique et institutionnel pour sa conservation. Cette région est actuellement la plus grande priorité en matière de conservation à l'échelle européenne pour les loups comme pour les autres grands carnivores. Un soutien est nécessaire pour évaluer la connectivité, l'état et l'évolution de la population et pour garantir que les prélèvements et l'abattage sont actuellement pratiqués dans une perspective de durabilité. Troisièmement, l'hybridation loup-chien a des effets insidieux de plus en plus marqués sur plusieurs populations de loups du sud et de l'est : il est urgent d'approuver des politiques adéquates et de mettre en œuvre des moyens de gestion adaptés pour empêcher la propagation de cette grave menace pour la conservation. Enfin, il existe de nombreuses régions où les conflits sociaux, polarisés autour du loup (qui devient alors typiquement le symbole de divisions ou de tensions sociétales profondes), sont aigus et/ou s'aggravent, et sont instrumentalisés dans des luttes politiques de portée plus générale. Ce type de situation expose au risque d'une baisse de tolérance du public à l'égard du loup et d'un manque de confiance dans le rôle de la science pour guider la gestion de ces populations.

6. Références bibliographiques

Bautista, C.; Revilla, E.; Naves, J.; Albrecht, J.; Fernández, N.; Olszańska, A.; Adamec, M.; Berezowska-Cnota, T.; Ciucci, P.; Groff, C.; et al. 2019. Large carnivore damage in Europe: Analysis of compensation et prevention programs. Biol. Conserv., 235, 308–316, doi:10.1016/j.biocon.2019.04.019.

Boitani, L. 2018. *Canis lupus* (version publiée en 2019). The IUCN Red List of Threatened Species 2018: e.T3746A144226239. Consulté le 1er août 2022.

Boitani, L., F. Alvarez, O. Eters, H. Etren, E. Avanzinelli, V. Balys, J. C. Blanco, U. Breitenmoser, G. Chapron, P. Ciucci, A. Dutsov, C. Groff, D. Huber, O. Ionescu, F. Knauer, I. Kojola, J. Kubala, M. Kutal, J. Linnell, A. Majic, P. Mannil, R. Manz, F. Marucco, D. Melovski, A. Molinari, H. Norberg, S. Nowak, J. Ozolins, S. Palazon, H. Potocnik, P.-Y. Quenette, I. Reinhardt, R. Rigg, N. Selva, A. Sergiel, M. Shkvyria, J. Swenson, A. Trajce, M. Von Arx, M. Wolfl, U. Wotschikowsky, D. Zlatanova, 2015. Key actions for Large Carnivore populations in Europe. Institute of Applied Ecology (Rome, Italie). Report to DG Environment, European Commission, Bruxelles. Contrat n° 07.0307/2013/654446/SER/B3

Chapron, G., Kaczensky, P., Linnell, J.D.C., von Arx, M., Huber, D., Etrén, H., López-Bao, J.V., Adamec, M., Álvares, F., Eters, O., Balčiauskas, L., Balys, V., Bedő, P., Bego, F., Blanco, J.C., Breitenmoser, U., Brøseth, H., Bufka, L., Bunikyte, R, … & Boitani, L. (2014) Recovery of large carnivores in Europe's modern human-dominated letscapes. Science, 346, 1517-1519. https://doi.org/10.1126/science.1257553

Cimatti, M.; Ranc, N.; Benitez-Lopez, A.; Maiorano, L.; Boitani, L.; Cagnacci, F.; Cengic, M.; Ciucci, P.; Huijbregts, M. A. J.; Krofel, M.; Lopez-Bao, J. V.; Selva, N.; Etren, H.; Bautista, C.; Cirovic, D.; Hemmingmoore, H.; Reinhardt, I.; Marence, M.; Mertzanis, Y.; Pedrotti, L.; Trbojevic, I.; Zetterberg, A.; Zwijacz-Kozica, T.; Santini, L. 2021. Large carnivore expansion in Europe is associated with human population density et let cover changes. Diversity et Ddistributions .0.1111/ddi.13219.

Gervasi V., Linnell J., Berce T., Boitani L., Cerne R., Ciucci P., Cretois B., Derron-Hilfiker D., Duchamp C., Gastineau A., Grente O., Huber D., Iliopoulos Y., Karamanlidis A.A., Kojola I., Marucco F., Mertzanis Y., Männil P., Norberg H., Pagon N., Pedrotti L., Quenette P-Y., Reljic S., Salvatori V., Talvi T., von Arx M., Gimenez O. 2021a. Ecological correlates of large carnivore depredation on sheep in Europe, Global Ecology et Conservation, 30. https://doi.org/10.1016/j.gecco.2021.e01798.

Kaczensky, P., Chapron, G., Arx, M.v., Huber, D., Etrén, H. &Linnell, J.D.C. (2012) Status, management et distribution of large carnivores – bear, lynx, wolf & wolverine – in Europe. Report to the EU Commission, Part 1 et Part 2, 2012);

http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/task_1_part1_statusoflcineurope.pdf

Linnell, J.D.C. (2013) From conflict to coexistence: insights from multi-disciplinary research into the relationships between people, large carnivores et institutions. Istituto di Ecologia Applicata, Rome.

Linnell, J.D.C. & Cretois, B. (2018) Research for AGRI Committee - the Revival of wolves et other large predators et its impact on farmers et their livelihood in rural regions of Europe. Policy Department for Agriculture et Rural Development, European Parliament, Bruxelles.

Linnell, J.D.C., Salvatori, V. & Boitani, L. (2008) Guidelines for population level management plans for large carnivores in Europe. A Large Carnivore Initiative for Europe re-port prepared for the European Commission (contrat 070501/2005/424162/MAR/B2).

Meuret M., Moulin C.-H., Bonnet O., Garde L., Nozières-Petit M.-O., Lescureux N. 2021. Missing shots: has the possibility of shooting wolves been lacking for 20 years in France's livestock protection measures?. The Rangelet Journal 42, 401-413. https://doi.org/10.1071/RJ20046

Venter, O., Seterson, E., Magrach, A.et al. 2016. Sixteen years of change in the global terrestrial human footprint et implications for biodiversity conservation. Nat Commun 7,12558. https://doi.org/10.1038/ncomms12558

Remerciements : Le présent document n'aurait pu voir le jour sans la contribution des nombreuses personnes qui ont communiqué des informations provenant d'organismes nationaux, d'universités et d'ONG. Nous tenons à remercier en particulier Peter Kuric et Jana Durkošová du ministère de l'Environnement de la République slovaque.